 **MAIRIE DE CHEVRU**

**INFORMATIONS IMPORTANTES DES SERVICES PERISCOLAIRES A RETENIR**

* Tarif de la cantine : **5.50€**. Horaires : **12H00 / 13H30**.
* Si absence de l’enfant ou de l’enseignant (maladie, sortie…) le repas sera facturé.
* Si présence de l’enfant à la cantine sans inscription au préalable, repas majoré : **15.00€.**

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE, COMME STIPULE DANS LE REGLEMENT QUE VOUS AVEZ SIGNE, LA MAIRIE N’ANNULE PAS LES REPAS LORS DES SORTIES SCOLAIRES, IL VOUS APPARTIENT DE FAIRE LE NECESSAIRE SUR LE PORTAIL INFORMATIQUE.**

* Tarif de la garderie : **1.40€** par ½ heure soit **2.80€** de l’heure (toute ½ heure entamée est due), le tarif est dégressif en fonction du nombre d’enfants inscrits au service. Horaires du matin : **7H00 / 9H00** votre enfant doit être accompagné jusque dans les locaux, la mairie se décharge de tout accident qui pourrait survenir avant que l’enfant soit sous la responsabilité de l’animatrice.

Horaires du soir : **16H30 / 18H30**  **Merci de veiller au respect des horaires.**

* Concernant la garderie du soir : Au-delà de **18H30**, si votre enfant est toujours présent, une pénalité de **10€** en plus du tarif habituel sera appliquée sur la facturation.

De plus, si vous avez inscrit votre enfant à la garderie du soir, votre enfant doit être présent, sans annulation de votre part sur le portail informatique avant **8H30**, vous serez facturé de la somme de **2.80€.**

* Concernant la garderie du matin : Pas besoin d’inscrire votre enfant sur le portail informatique, une demande d’ouverture de service lors du renouvellement du dossier vous donne l’accès pour déposer votre enfant à la garderie le matin.
* Les inscriptions/annulations se font uniquement sur le portail informatique BLenfance :

Pour la cantine : Inscription obligatoire, ATTENTION aux jours de carence ainsi

qu’aux week-ends et jours fériés qui ne sont pas inclus.

Ex : Si vous souhaitez inscrire votre enfant le lundi, se connecter le jeudi **avant 8H30** (heure respectée le jour de la demande + vendredi, jour de carence + week-end exclus= demande acceptée).

Pour la garderie du soir : L’enfant doit être inscrit obligatoirement, vous pouvez vous connecter jusqu’au jour même **avant 8H30** pour l’inscrire ou le désinscrire.

Coordonnées téléphoniques de la garderie : 01.64.82.39.04

Le Maire,

Jean-François MASSON